



# Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail



Pour la période  
se terminant  
le 31 mars 1997



Présentation améliorée des rapports  
au Parlement – Document pilote

Canada

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – 1997

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N<sup>o</sup> de catalogue BT31-4/22-1997

ISBN 0-660-60308-X



## Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une proposition afin de répartir le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget des dépenses principal* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*. Elle a également ordonné aux 78 ministères et organismes de présenter ces rapports dans le cadre d'un projet pilote.

Cette décision découle des travaux entrepris par le Secrétariat du Conseil du Trésor et 16 ministères pilotes pour donner suite aux engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses et de moderniser la préparation de cette information. Ces démarches visant à mieux cibler les résultats et à rendre plus transparente l'information fournie au Parlement s'insère dans une initiative plus vaste intitulée " Repenser le rôle de l'État ".

Ce *Rapport ministériel sur le rendement* répond aux engagements du gouvernement et tient compte des objectifs fixés par le Parlement d'accroître la responsabilisation touchant les résultats. Il couvre la période se terminant le 31 mars 1997 et compare le rendement aux plans présentés par le ministère dans sa *Partie III du Budget des dépenses principal* de 1996-1997.

Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessiteront un travail soutenu dans toute l'administration fédérale. S'acquitter des diverses exigences que comporte la gestion axée sur les résultats – préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et faire rapport sur les réalisations – constitue une composante de base. Les programmes du gouvernement fonctionnent dans des environnements en évolution constante. Étant donné la vogue des partenariats, la prestation de services confiée à des tiers et d'autres alliances, il faudra relever les défis de savoir à qui imputer les responsabilités dans les rapports sur les résultats. Les rapports de rendement et leur préparation doivent faire l'objet de surveillance afin de garantir qu'ils demeurent crédibles et utiles.

Le présent rapport correspond à une étape supplémentaire de ce processus permanent. Le gouvernement entend perfectionner et mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découlera de l'expérience acquise au cours des prochaines années et des précisions que les utilisateurs fourniront au fur et à mesure sur leurs besoins en information. Par exemple, la capacité de communiquer les résultats par rapport aux coûts est limitée pour le moment, bien que cet objectif demeure intact.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant :

Revue gouvernementale et services de qualité

Secrétariat du Conseil du Trésor

L'Esplanade Laurier

Ottawa (Ontario) Canada

K1A 0R5

Téléphone : (613) 957-7042 - Télécopieur : (613) 957-7044

# **Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail**

## **Rapport sur le rendement**

**Pour la période  
se terminant le  
31 mars 1997**

---

L'honorable Lawrence MacAulay  
Ministre du Travail

## Table des matières

Résumé .....	3
Section I : Message .....	4
Section II : Vue d'ensemble du Centre .....	5
Mandat, rôles et responsabilités .....	5
Objectifs .....	5
Priorités stratégiques .....	5
Secteur d'activité et unités de service, structure organisationnelle et planification des ressources .....	8
Section III: Rendement du Centre .....	11
A. Prévisions de rendement .....	11
Tableaux des dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles .....	11
Besoins financiers par organisation et secteur d'activité .....	11
Total des dépenses prévues comparé aux dépenses réelles pour 1996-1997 par secteur d'activité .....	12
Dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles par secteur d'activité .....	12
Résumé des prévisions de rendement .....	12
B. Résultats enregistrés .....	13
Rendement du Centre .....	13
C. Examens clés .....	19
Section IV: Renseignements supplémentaires .....	19
A. Liste des rapports législatifs et ministériels .....	19
B. Contacts pour plus de renseignements .....	20
C. Tableaux financiers récapitulatifs .....	21
Sommaire des crédits votés .....	21
Recettes à valoir sur le crédit par secteur d'activité .....	21
Passif éventuel .....	22
Loi applicable et nom du ministère responsable .....	22

## Résumé

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) a pour mandat de promouvoir le droit fondamental des Canadiens à un milieu de travail sain et sécuritaire. Les produits et services du Centre sont reconnus dans le monde entier comme offrant des informations qui font autorité en matière de santé et de sécurité en milieu de travail.

Tous les secteurs du milieu de travail font appel au CCHST en raison de son impartialité comme centre d'hygiène et de sécurité au travail. Un Conseil des gouverneurs tripartite représentant les travailleurs, les employeurs et les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral garantit l'objectivité de l'information que diffuse le CCHST.

Depuis sa création, le Centre a connu une transformation remarquable : entièrement financé par les deniers publics en 1978, il est aujourd'hui, en 1996-1997, financièrement indépendant à 68,9 %.

Bien que le Centre ait à relever le défi particulier consistant à atteindre l'autosuffisance sur un marché compétitif en tant que source d'information sur l'hygiène et la sécurité en milieu de travail, il continue d'offrir un Service des demandes de renseignements gratuit. L'objectif du Service des demandes de renseignements est de fournir aux Canadiens, dans les deux langues officielles et en toute confidentialité, une information sur l'hygiène et la sécurité au travail, sans obstacles de coût ou d'accès.

Au cours du présent exercice, le Centre n'a pas atteint son objectif financier, qui était d'augmenter ses revenus de 400 000 \$. Malgré ce manque à gagner, le CCHST n'a pas dépassé les frais de fonctionnement autorisés et a continué de servir un nombre croissant de Canadiens et d'adapter ses produits et services aux besoins des travailleurs.

En plus d'améliorer ses produits existants en réponse à l'évolution des besoins en matière d'hygiène et de sécurité au travail, le Centre a lancé de nouveaux produits ayant un attrait considérable pour les marchés canadien et étranger.

Une solide équipe de développeurs de logiciels veille à ce que les produits électroniques du CCHST demeurent à la fine pointe des progrès technologiques. Ces produits informatiques disponibles sur CD-ROM, sur disquette ou via l'Internet sont économiques et faciles à utiliser. Le CCHST compte recourir davantage à l'Internet, non seulement pour distribuer ses produits payants, mais aussi pour fournir une information gratuite sur l'hygiène et la sécurité au travail à un nombre croissant de Canadiens.

Le Centre entend poursuivre son engagement envers la diffusion d'une information impartiale et actualisée en matière d'hygiène et de sécurité au travail. Grâce à ses activités de recouvrement des coûts et à son réseau de partenaires de par le monde, le CCHST s'efforcera de fournir aux Canadiens une information qui fait autorité en ce qui concerne leurs besoins en matière d'hygiène et de sécurité au travail, tout en réduisant les coûts pour les contribuables canadiens.

## **Section I : Message**

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail s'est engagé dans une étape cruciale de son mandat qui est de promouvoir l'hygiène et la sécurité au travail, d'améliorer l'hygiène et la sécurité au travail et de fournir de l'information et des services vitaux pour améliorer la sécurité, la santé et le bien-être des Canadiens. À titre de président et d'administrateur en chef du CCHST, je prendrai en main la destinée du Centre durant cette prochaine étape et tenterai d'en faire un outil vital pour un plus grand nombre de Canadiens, d'améliorer sa réputation de leader international au plan de la fourniture d'informations et de services sur l'hygiène et la sécurité au travail, d'établir d'autres partenariats stratégiques et de participer à des projets de collaboration.

En étant de plus en plus à l'écoute des Canadiens pour déterminer leurs principaux besoins en matière d'hygiène et de sécurité au travail; en se raccordant à leurs principales voies de communication pour répondre à leurs besoins; en développant les ressources et les systèmes de soutien capables de répondre à leurs préoccupations en matière d'hygiène et de sécurité, le CCHST reprendra sa place d'institution canadienne clé.

Le CCHST a déjà formulé un plan de mise en oeuvre des plus récentes technologies informatiques pour fournir gratuitement une plus grande quantité d'informations sur l'hygiène et la sécurité à l'aide du World Wide Web. Nous avons déterminé les principales questions auxquelles a fréquemment répondu notre Service des demandes de renseignements et à l'aide de la nouvelle technologie, nous pourrons donner les réponses pertinentes aux utilisateurs de l'Internet, qui à leur tour pourront l'utiliser et la redistribuer à leurs collègues et, de ce fait, la diffuser sur une plus grande échelle.

Grâce à des partenariats avec les provinces et les territoires canadiens, de même qu'avec les services fédéraux, je prévois que le Centre sera très sollicité comme centre de ressources d'information sur l'hygiène et la sécurité au travail et permettra aux Canadiens de profiter facilement de services de haute qualité. Si le CCHST améliore et développe ses relations avec les organisations internationales, comme les Nations-Unies et l'Organisation mondiale de la santé, je suis certain qu'il continuera d'être un centre d'excellence, une sorte de ressource d'information et de services sur la sécurité généralement consultée, et qu'il se positionnera à l'avant-garde de la technologie de l'information et de la fourniture d'information pratique.

Nous faisons de grands efforts pour réduire notre recours au financement public. Des collaborations plus nombreuses seront établies avec des vendeurs professionnels pour augmenter notre chiffre de ventes. La commercialisation et la promotion des produits et services du CCHST sera intensifiée auprès des marchés cibles pour élargir la gamme des ventes et augmenter les recettes. Nous élaborons un programme d'éducation détaillé qui apprendra à nos clients actuels et éventuels à utiliser efficacement nos produits et services pour résoudre leurs problèmes relatifs au milieu de travail et à l'environnement. Enfin, nous poursuivrons nos efforts pour réduire nos dépenses internes et augmenter l'efficacité du travail.

En collaboration avec le Conseil des gouverneurs du Centre et conformément à sa vision de l'avenir du CCHST, nous continuerons de fournir de l'information et des services de qualité et pertinents en matière d'hygiène et de sécurité au travail pour aider les Canadiens à vivre dans un milieu de travail plus sécuritaire et plus sain.

## **Section II : Vue d'ensemble du Centre**

### **Mandat, rôles et responsabilités**

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) a été créé en 1978 par la *Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail* (S.R. 1985, chap. C-13), qui donne pour mandat au Centre de promouvoir le droit fondamental des Canadiens à un milieu de travail sain et sécuritaire.

Le CCHST relève du Parlement par l'entremise du ministre du Travail. Le Centre est un établissement public selon l'Annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

### **Objectifs**

Fournir aux Canadiens une information fiable, détaillée et intelligible sur l'hygiène et la sécurité au travail, information qui facilite la prise de décision responsable, favorise l'évolution du milieu de travail, sensibilise les intéressés à la nécessité de promouvoir l'hygiène et la sécurité au travail, et sert de base aux programmes d'éducation et de formation.

### **Priorités stratégiques**

Le CCHST est régi et dirigé par un Conseil des gouverneurs tripartite. Le Conseil est composé de travailleurs, d'employeurs et de leaders gouvernementaux représentant leurs électors respectifs au Canada. Le Conseil se réunit trois fois l'an pour examiner les politiques et évaluer les travaux du CCHST. Lors de sa réunion de janvier 1997, le Conseil a formulé les principes directeurs suivants pour l'avenir du Centre, qui ont reçu l'appui des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de l'hygiène et de la sécurité du travail :

*La Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail* autorise le Centre à entreprendre une large gamme d'activités afin de promouvoir le droit fondamental des Canadiens à un milieu de travail sain et sécuritaire.

Le Conseil des gouverneurs du Centre désire que ces principes directeurs servent de guide au Centre à court et à moyen terme et qu'ils lui permettent d'avancer sur la voie du recouvrement des coûts.



1. Le Conseil réaffirme son engagement à appuyer le CCHST et le rôle utile qu'il joue auprès des travailleurs et des employeurs canadiens. Par ailleurs, le Conseil reconnaît l'importance d'une structure administrative tripartite pour le Centre.

Le Centre doit continuer à servir de source impartiale de renseignements techniques et d'expertise à l'intention des travailleurs, des employeurs et des gouvernements, et ce afin d'assurer la santé et la sécurité en milieu de travail.

Le Centre doit continuer à fournir une analyse et une interprétation critiques de l'information relative à l'hygiène et à la sécurité au travail.

De plus, les trois groupes qui composent le Conseil reconnaissent l'importance cruciale de maintenir la gratuité du Service des demandes de renseignements afin de sauvegarder le droit fondamental des Canadiens à un milieu de travail sain et sécuritaire.

2. Le Conseil et le Centre devront faire valoir aux ministres responsables la qualité et l'importance du rôle que joue le Centre afin d'obtenir un large soutien au niveau des politiques et des directives gouvernementales.
3. Le Conseil reconnaît la grande qualité et la nature impartiale des activités du Centre. Il recommande que le Centre poursuive ses efforts de consultation et de recherche, tout en relevant le défi de l'impartialité dans un monde compétitif. Le financement conjoint de projets qui ciblent les domaines clés en matière de besoins d'information devraient faire l'objet d'efforts spéciaux de la part du Centre.

Le Conseil recommande vivement à tous les gouvernements et autres organisations de considérer le Centre comme une source potentielle de services de consultation et de recherche.

4. Le Conseil recommande vivement aux organisations gouvernementales et non gouvernementales, notamment les organisations syndicales et patronales, de collaborer avec le Centre en vue de permettre l'accès public aux services offerts par le Centre (sur CD-ROM, via l'Internet, etc.).
5. Le Conseil recommande au Centre d'envisager la possibilité de recueillir et de diffuser des renseignements statistiques sur l'hygiène et la sécurité au travail.

6. Le Conseil reconnaît que le Centre est devenu un répertoire national pour les fiches techniques sur la sécurité des substances (FTSS), et qu'il doit poursuivre ses efforts en vue d'encourager les entreprises à soumettre leurs fiches techniques au Centre, dans la mesure du possible.
7. Le Conseil recommande que les ressources du Centre soient disponibles sous la forme la plus pratique pour l'utilisateur, y compris sous forme de document papier.
8. Le Conseil encourage le Centre à établir des partenariats avec des autorités spécifiques afin de promouvoir la visibilité et la diffusion de l'information du CCHST. Ces partenariats pourraient prendre la forme d'une coopération entre les divers services de renseignements des gouvernements.
9. Le Conseil recommande que les gouvernements et autres autorités fournissent systématiquement au Centre tous les renseignements suivants : informations techniques, recherches, directives, codes de pratique et meilleures pratiques.

Le président et administrateur en chef (PAC) ainsi que le personnel du CCHST s'engagent à suivre les priorités stratégiques du Conseil pour le Centre en veillant à ce que le CCHST assure :

- A. un service de renseignements confidentiel sur l'hygiène et la sécurité au travail à l'intention des Canadiens;
- B. des produits et services payants mais économiques sur l'hygiène et la sécurité en milieu de travail, disponibles sous différentes formes, parmi lesquelles :
  - i. disque compact (CD-ROM)
  - ii. service d'information automatisé et accessible
  - iii. publications et guides
  - iv. formation
  - v. adhésion;
- C. une information impartiale sur l'hygiène et la sécurité au travail;
- D. un centre national où les 13 gouvernements canadiens peuvent collaborer en matière d'hygiène et de sécurité au travail et qui représente le Canada au sein des organismes internationaux (Organisation mondiale de la santé, Centre international d'information de sécurité et d'hygiène du travail);
- E. un répertoire national d'information sur l'hygiène et la sécurité en milieu de travail.

## **Secteur d'activité et unités de service, structure organisationnelle et planification des ressources**

### Secteur d'activité

Le CCHST est un institut national qui sert à promouvoir le droit fondamental des Canadiens à un milieu de travail sain et sécuritaire. Le Centre est indépendant des autres organismes fédéraux et provinciaux et est doté d'un conseil des gouverneurs tripartite (travailleurs, employeurs, gouvernements) afin de veiller à ce que les informations destinées aux travailleurs et employeurs canadiens soient intelligibles et impartiales. La diffusion de cette information aux clients se fait au moyen d'un service téléphonique sans frais ou sur une base payante en utilisant les plus récentes technologies de communication et d'impression électronique. Le Centre recueille les renseignements en provenance de nombreuses organisations canadiennes et internationales de santé et de sécurité au travail, mettant ainsi à la disposition des Canadiens l'information la plus complète, récente et fiable. Cette information est diffusée partout au Canada et dans plus de 50 pays.

**Structure organisationnelle :** Le CCHST est situé à Hamilton (Ontario). Le CCHST relève du ministre fédéral du Travail en poste à Ottawa (Ontario). Les membres du Conseil des gouverneurs ne sont pas rémunérés et exercent leurs fonctions respectives partout au Canada. La présidence du Conseil est un poste non rémunéré qui est occupé à l'heure actuelle par le sous-ministre adjoint fédéral, Travail. Le PAC dirige le CCHST à partir de Hamilton (Ontario). Le CCHST fait le pont entre ses objectifs et ses priorités stratégiques par le biais d'un ensemble d'unités de service.

**Gestion :** Le Centre est régi par un Conseil des gouverneurs tripartite composé d'un président et de gouverneurs représentant les gouvernements canadiens (fédéral, provinciaux, territoriaux), les employeurs et les travailleurs. Quatre gouverneurs représentent les travailleurs, quatre autres représentent les employeurs et douze gouverneurs au plus représentent les gouvernements provinciaux et territoriaux. Le président représente le gouvernement fédéral. Tous les membres du Conseil sont nommés par le gouverneur en conseil. Le Conseil se réunit trois fois par année pour discuter des politiques et des priorités, pour examiner l'état d'avancement des travaux et pour approuver les principes directeurs.

Le Centre est géré par son qui dirige les activités du CCHST et s'assure que l'information sur l'hygiène et la sécurité au travail est mise à la disposition des Canadiens sous une forme pratique et largement accessible afin de promouvoir leur droit fondamental à un milieu de travail sain et sécuritaire.

### Unités de service

La **Haute direction** dirige et gère les activités du CCHST. L'équipe de la haute direction s'assure de l'application des contrôles financiers, de la gestion des ressources humaines, de l'entretien des installations et de la bonne communication avec les partenaires du

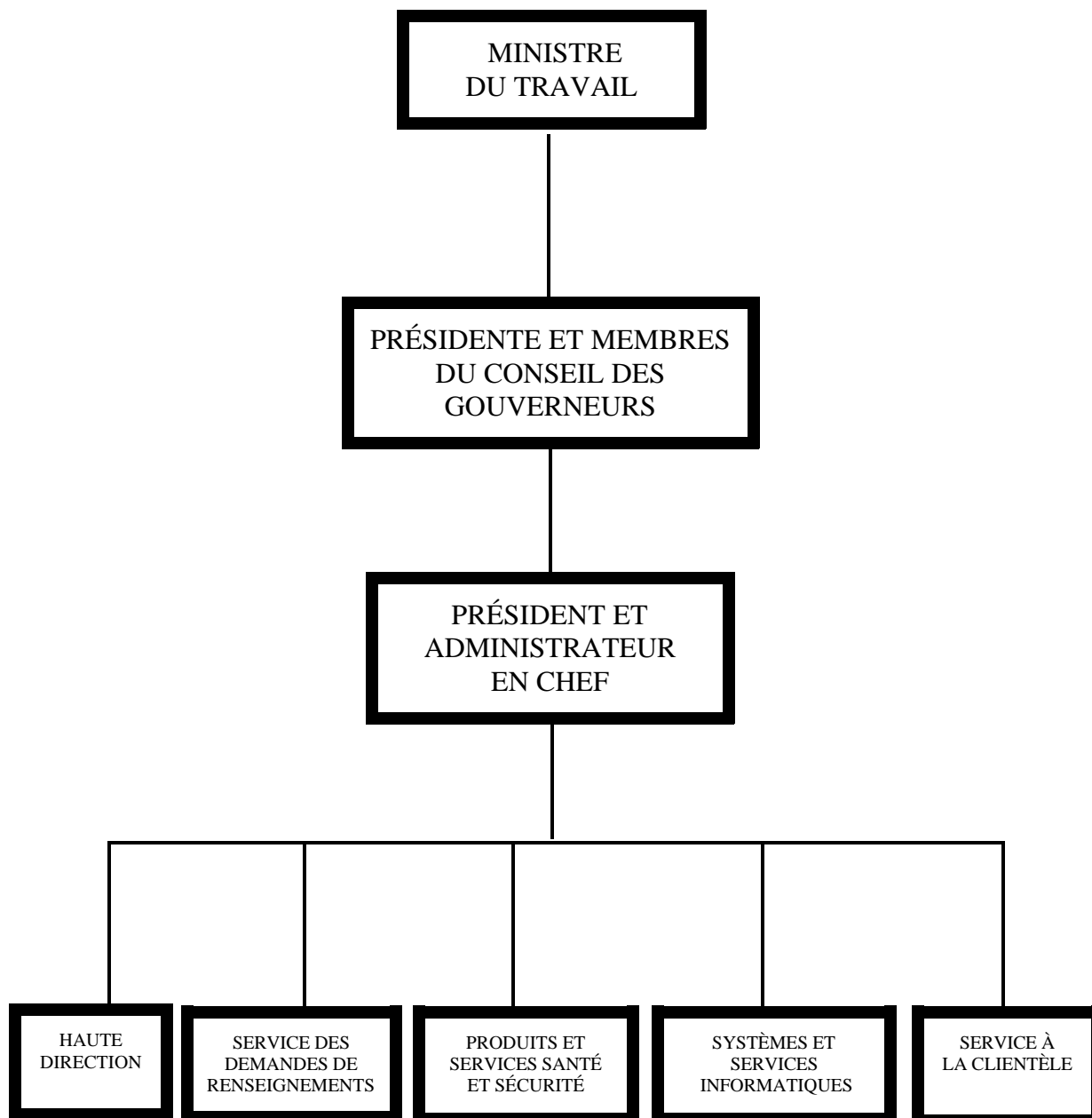
CCHST au sein du Conseil des gouverneurs. Les membres de la haute direction jouent un rôle essentiel dans l'initiation, l'établissement et la mise en oeuvre d'accords et de partenariats de collaboration afin de faire en sorte que le CCHST remplisse activement son mandat de centre national de renseignements sur l'hygiène et la sécurité au travail pour les Canadiens.

Le **Service des demandes de renseignements** est un service national d'information auprès duquel tous les Canadiens peuvent obtenir des réponses à leurs questions relatives à l'hygiène et à la sécurité au travail. Depuis 1992, les coûts directs de ce service sont financés conjointement par les gouvernements provinciaux et territoriaux. Le service est bilingue, confidentiel et accessible gratuitement aux Canadiens à l'aide d'un numéro de téléphone sans frais. Fort de ses ressources documentaires provenant du monde entier, de son recueil de réponses antérieures et de son expertise interne, le CCHST répond annuellement à des milliers de demandes de renseignements en fournissant des réponses détaillées, compréhensibles et opportunes qui aident les demandeurs à régler leurs problèmes en matière d'hygiène et de sécurité au travail.

L'unité **Produits et services santé et sécurité** fournit des produits et services en matière d'hygiène et de sécurité au travail aux entreprises, organisations syndicales, gouvernements, professionnels et organisations de la santé et de la sécurité, médias et institutions gouvernementales. Les produits et services comprennent des services de documentation électronique, des produits de formation, des publications et des guides ainsi que des services personnalisés en matière d'hygiène et de sécurité au travail.

L'unité **Systèmes et services informatiques** fournit la structure technique et les services de soutien pour la production et la promotion des produits en matière de santé et sécurité au travail. Ce service travaille principalement au développement des services électroniques. Un site national sur le Web et un comptoir national d'information électronique sont deux exemples de services de renseignements sur l'hygiène et la sécurité au travail gérés par ordinateur. L'unité met également au point les procédés de recherche documentaire permettant de trouver l'information la plus pertinente sur l'hygiène et la sécurité au travail dans les banques de données du monde entier.

Le **Service à la clientèle** s'occupe de la promotion et de la diffusion des produits et services disponibles par l'entremise du CCHST. Cette unité de service est en relation avec un grand nombre d'intervenants (médias de la presse écrite, éditeurs, gouvernements, organisations syndicales et patronales, associations professionnelles) afin que ces derniers fassent part des produits et services du CCHST à leurs clients et à leurs membres.



### Section III: Rendement du Centre

Cette section présente :

- A. les prévisions de rendement et les tableaux des dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles pour 1996-1997
- B. les résultats enregistrés en 1996-1997
- C. les examens clés effectués en 1996-1997.

#### A. Prévisions de rendement

##### Tableaux des dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles

##### Besoins financiers par organisation et secteur d'activité

Total des dépenses prévues comparé aux dépenses réelles pour 1996-1997 par organisation et secteur d'activité (en millions de \$)

Organisation	Secteur d'activité	
	CCHST	TOTAUX
CCHST	1.8	1.8
	2.0	2.0
TOTAUX	1.8	1.8
	2.0	2.0
Disponible	2.0	2.0
% du TOTAL	100.0	100.0

Remarque : Les chiffres ombrés indiquent les dépenses/recettes réelles en 1996-1997.

## Total des dépenses prévues comparé aux dépenses réelles pour 1996-1997 par secteur d'activité

(en millions de \$)

Secteur d'activité	ETP	Fonctionnement <sup>1</sup>	Capital	Subventions et contributions votées	Total partiel : dépenses brutes votées	Subventions et contributions législatives	Total des dépenses brutes	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total des dépenses nettes	Total disponible
CCHST	81	6.8	-	-	6.8	-	6.8	5.0	1.8	2.0
	76	6.3	-	-	6.3	-	6.3	4.4	2.0	2.0
Autres recettes et dépenses									-	-
Recettes créditées au Trésor									-	-
									0.3	0.3
Coût des services offerts par les autres ministères									0.3	0.3
									2.3	2.3
Coût net du programme									2.1	2.3

Remarque : Les chiffres ombrés indiquent les dépenses/recettes réelles en 1996-1997.

Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que les totaux des colonnes et rangées ne semblent pas exacts.

1. Les dépenses de fonctionnement comprennent les contributions aux régimes d'avantages sociaux.

## Dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles par secteur d'activité

(en millions de \$)

Secteur d'activité	Dépenses réelles 1993-94	Dépenses réelles 1994-95	Dépenses réelles 1995-96	Total des dépenses prévues 1996-97	Dépenses réelles 1996-97	Total disponible
CCHST	3.2	2.5	1.9	1.8	2.0	2.0
<b>Total</b>	<b>3.2</b>	<b>2.5</b>	<b>1.9</b>	<b>1.8</b>	<b>2.0</b>	<b>2.0</b>

## Résumé des prévisions de rendement

**Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail dispose d'un budget de 1 356 000 \$ pour 1997-1998**

en vue d'offrir aux Canadiens :	et d'atteindre les objectifs suivants :
Un centre national dont le mandat est de promouvoir et diffuser de l'information objective sur la santé et la sécurité au travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Satisfaire aux demandes de renseignements par l'entremise d'un service de renseignements gratuit</li> <li>➤ Fournir des bases de données dans des formats accessibles</li> <li>➤ Accroître les ventes de services et produits en matière de santé et de sécurité au travail au niveau national et international</li> <li>➤ Acquérir une réputation internationale comme chef de file du secteur de la promotion de la santé et la sécurité au travail</li> <li>➤ Assurer la satisfaction et la confiance des travailleurs, des employeurs et de tous les paliers de gouvernement dans la qualité et l'impartialité du Centre.</li> </ul>

**B. Résultats enregistrés**

**Rendement du Centre**

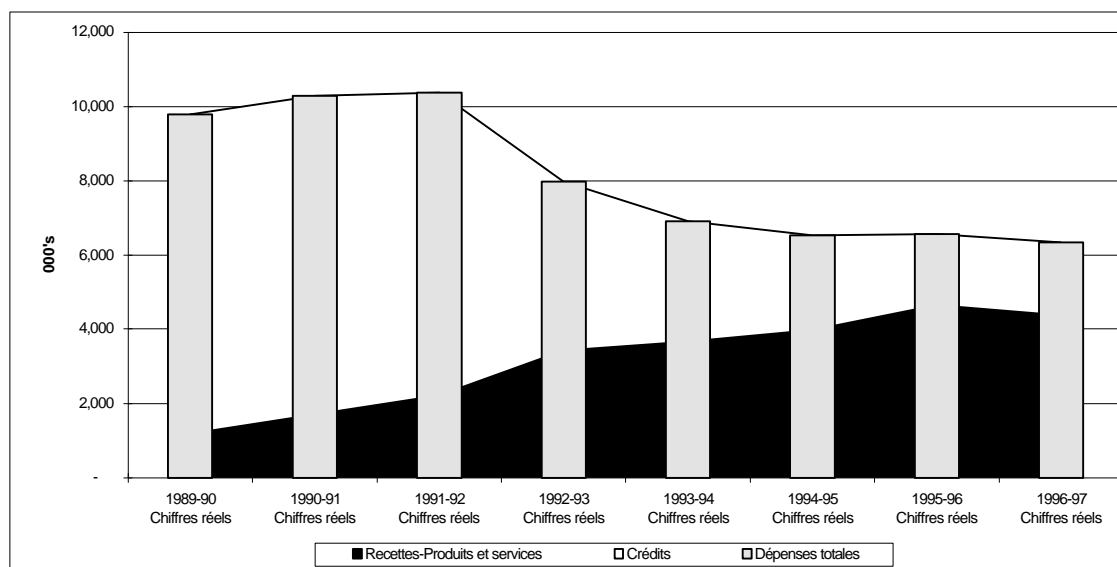
Le Centre, dont le mandat est de *promouvoir le droit fondamental des Canadiens à un milieu de travail sain et sécuritaire*, s'efforce d'être autosuffisant en restant compétitif au niveau international, où il est l'un des principaux fournisseurs d'information sur la santé et la sécurité au travail.

L'objectif du CCHST pour 1996-1997 était de réduire d'au moins 400 000 \$ sa dépendance vis-à-vis des fonds publics (par rapport au niveau de 1995-1996), et de devenir ainsi autosuffisant à 73,5 %.

(000 \$)	Chiffres réels	Chiffres réels	Chiffres réels	Chiffres réels	Chiffres réels	Chiffres réels	Chiffres réels	Chiffres réels
	1989-90	1990-91	1991-92	1992-93	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97
Recettes	1,191	1,689	2,220	3,429	3,671	3,984	4,649	4,373
Dépenses	9,792	10,277	10,362	7,974	6,915	6,532	6,575	6,340
Crédits	8,601	8,588	8,142	4,545	3,244	2,548	1,926	1,967

Cette réduction de 400 000 \$ n'a jamais pu être réalisée. Le programme est devenu financièrement indépendant à 68,9 %. La réduction des recettes provenant de certains des anciens produits et services du CCHST a été la cause principale de ce manque à gagner. Des ajustements sont en cours en vue d'améliorer les produits et services existants et d'en lancer de nouveaux.





Voici un certain nombre de produits qui ont été ajoutés récemment à la gamme du CCHST. Ces nouveaux produits d'information présentent un grand attrait commercial. Ils sont susceptibles d'être une source de revenus importante et d'être distribués dans le monde entier.

- **TOXLINE®** et **HSDB®** (Base de données sur les substances dangereuses) sont deux importantes bases de données produites par la US National Library of Medicine (NLM) que le CCHST distribue maintenant sur CD-ROM à un prix avantageux. **TOXLINE® on CCINFOdisc** contient plus d'un million de références à la littérature du monde entier sur les produits chimiques et la toxicologie, et elle est une des sources d'information les plus complètes et les plus à jour. **HSDB® on CCINFOdisc** donne de l'information détaillée sur les aspects toxicologique, environnemental, sanitaire et sécuritaire de plus de 4 500 substances chimiques dangereuses. Ces deux produits utilisent le logiciel de recherche du CCHST, facile d'emploi.
- Le **NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards** est une source d'information pratique pour reconnaître et contrôler les produits chimiques en milieu de travail et dans l'environnement. Le CCHST a mis au point la version électronique du Guide de poche. Il est maintenant intégré au CD-ROM d'information sur les risques chimiques *Références CHIMIE*, et distribué aussi sur disquette comme produit indépendant..
- **Guides santé et sécurité** -- Le CCHST a ajouté trois nouveaux titres à sa série populaire des guides santé et sécurité : *School Workers Safety Guide*, *Ergonomie au bureau* et *Food Service Workers Safety Guide*. Ces livres de poche comprennent des textes et diagrammes simples et concis dans le but d'aider les travailleurs et leurs superviseurs à prévenir, reconnaître et réagir aux risques, et à comprendre leurs obligations et leurs droits. Ils représentent des outils de référence très pratiques en milieu de travail ou peuvent servir de documentation pour les séances de formation.

- **Comprendre la FTSS** -- Le CCHST a publié cette brochure de quatre pages qui résume l'information nécessaire pour lire les fiches techniques sur la sécurité des substances (FTSS). Elle servira principalement de documentation pour les cours de formation sur le SIMDUT ou sera placée au début des cahiers de fiches techniques sur la sécurité des substances. Ces brochures sont vendues en paquet de 50 et sont offertes en anglais et en français. Un grand nombre a déjà été vendu..
- **CD-ROM IPCS INCHEM** -- Le CCHST a produit ce nouveau CD-ROM pour l'Organisation mondiale de la santé. Le CD-ROM IPCS INCHEM (Programme international sur la sécurité des substances chimiques) regroupe l'information essentielle à la bonne gestion des produits chimiques qui affectent l'environnement et la santé humaine. Il compile des documents de plusieurs organismes internationaux. Le nombre de documents sur le disque a augmenté de plus de 15 % la première année et continue d'augmenter. La première version est sortie en mai 1996 et on comptait environ 300 abonnés de toutes les régions du monde lorsque la troisième version est sortie.

En plus de développer de nouveaux produits d'information sur la santé et la sécurité, le CCHST continue d'améliorer et d'offrir de nouvelles versions de ses produits existants. Le CCHST a diversifié le contenu de ses CD-ROM dans le but de conserver ses clients et d'attirer de nouveaux abonnés.

- **MSDS (Material Safety Data Sheets) et FTSS (Fiches techniques sur la sécurité des substances)** -- Le nombre de fiches techniques contenues dans les bases de données MSDS et FTSS a augmenté de 10 000. Les bases de données comprennent maintenant plus de 128 000 fiches que des fabricants et des fournisseurs canadiens et internationaux ont fournies. Pour aider les utilisateurs à comprendre le contenu d'une fiche et les exigences canadiennes et internationales, quatre documents pertinents, écrits par le personnel technique du CCHST, ont été ajoutés aux CD-ROM MSDS et FTSS. Ces documents sont facilement accessibles à partir des bases de données.
- La **Série de disques Législation enviroSST canadienne** du CCHST comprend le texte complet de toute la législation canadienne en matière de santé et sécurité au travail et d'environnement dans un format électronique compact et facile à consulter. Cette série est offerte sur CD-ROM depuis de nombreuses années et elle est disponible, depuis octobre 1996, sur le Web avec des mises à jour mensuelles. Tout le monde peut maintenant accéder gratuitement au répertoire de toute la législation canadienne en matière de santé et sécurité au travail. Le texte intégral de la législation est offert au même tarif d'abonnement que le CD-ROM. Le CCHST a aussi mis au point une version Intranet.

La série porte maintenant le nom de **Législation enviroSST canadienne** pour refléter toute l'information qui provient des secteurs de l'environnement, de la santé et de la sécurité.

Le disque **Législation canadienne santé et sécurité PLUS standards** (appelé maintenant **Législation enviroSST canadienne PLUS standards**) est sorti en janvier 1996. Ce

CD-ROM comprend le texte intégral de la législation en matière de santé et sécurité au travail et d'environnement provenant de tous les gouvernements canadiens, ainsi que les normes citées dans la législation. Un grand nombre d'utilisateurs du disque *Législation* se sont abonnés à *Législation enviroSST canadienne PLUS standards* dès qu'il est sorti.

- **CHEMINFO**, la propre base de données du CCHST sur les profils chimiques, donne de l'information résumée et évaluée, y compris la classification SIMDUT, sur les substances chimiques courantes en milieu de travail. Au cours de la dernière année, 25 nouveaux enregistrements CHEMINFO ont été créés par le personnel scientifique du CCHST et ajoutés à la base de données. CHEMINFO comprend maintenant plus de 1 200 enregistrements. De plus, tous les enregistrements comprennent maintenant de l'information sur la réglementation et des conseils, notamment l'information de la Communauté économique européenne et du ministère des Transports américain.
- **Publications** -- La collection du CCHST, qui comprend plus de 200 publications, a été ajoutée au disque HST Canada, un CD-ROM de bases de données uniques en matière de santé et sécurité au travail. Les publications, écrites par le personnel du CCHST, offrent de l'information dans un langage non technique sur tous les aspects de la santé et de la sécurité au travail et principalement sur la prévention. Grâce à leur nouveau format électronique, on peut les consulter, les télécharger ou les imprimer n'importe quand à des fins de consultation ou de formation en milieu de travail. La rétroaction des utilisateurs est très positive.
- Le **NIOSH Manual of Analytical Methods** est un manuel de référence très populaire qui comprend plus de 250 méthodes d'échantillonnage et d'analyse pour le contrôle de l'exposition aux substances toxiques présentes dans l'air et dans des échantillons biologiques. Le CCHST offre maintenant cette base de données à la fois sur disquette et sur CD-ROM.
- Le disque d'information sur les risques chimiques **Références CHIMIE** du CCHST comprend maintenant deux bases de données importantes : le **NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards**, qui est une source d'information pratique pour reconnaître et contrôler les risques chimiques en milieu de travail et dans l'environnement; et **CHEMINDEX**, qui permet aux utilisateurs des nombreuses bases de données du CCHST sur les produits chimiques de rechercher l'information rapidement.\*\*\*
- Le disque **DRHC** (Développement des ressources humaines Canada) a été amélioré par l'ajout de la **base de données PAE**. Cette base de données unique contient de l'information sur les programmes d'aide aux employés (PAE) mis en place d'un bout à l'autre du Canada. Une série de publications du Programme du travail de DRHC a aussi été ajoutée à ce disque.

## Partenariats

Le CCSHT a élargi son réseau de partenariats internationaux. Ces partenariats ont permis de créer de nouveaux produits, d'augmenter les contacts au niveau international et

d'obtenir un solide réseau de soutien de la part d'institutions participantes dans le monde entier. Parmi les principaux partenaires du CCHST figurent l'Organisation mondiale de la santé, le Programme international sur la sécurité des substances chimiques et le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Aujourd'hui, il existe plus de 25 accords de partenariat international..

**IPCS INTOX --** Le CCHST continue d'améliorer et de vendre le logiciel IPCS INTOX, un système complet de gestion des bases de données pour les centres anti-poisons dans le monde entier. Comprenant un système de gestion de l'information et un CD-ROM, le logiciel a été élaboré par le CCHST pour le Programme international sur la sécurité des substances chimiques et en collaboration avec celui-ci. Le CD-ROM comprend plus de 600 documents uniques provenant de sources internationales, et le logiciel est actuellement disponible en anglais, français, portugais et espagnol. Plus de 100 centres anti-poisons dans 60 pays environ y sont actuellement abonnés.

### **Distributeurs**

Le réseau de distributeurs du Centre joue un rôle de plus en plus important dans l'augmentation des ventes. Les produits d'information sur la santé et la sécurité du CCHST sont maintenant diffusés par environ 80 distributeurs dans plus de 25 pays.

### **Élaboration de logiciels**

Pour répondre aux besoins changeants des consommateurs et aux progrès technologiques, le CCHST a amélioré ses capacités technologiques en matière d'information dans plusieurs domaines clés. Les améliorations technologiques du CCHST ont permis de livrer un plus grand nombre de produits sur un nombre croissant de plate-formes au moyen d'une infrastructure de plus en plus efficace. Voici un tableau récapitulatif :

### Tableau des plans de développement : Réalisations clés

Technologie clé	Produits de base 1996-1997	Nouveautés clés 1996-1997
CD-ROM (diffusion des bases de données)	MS-DOS 3.x, Apple Macintosh	Apple Macintosh (PowerPC), MS-Windows 3.1x, MS-Windows 95 MS-Windows NT
En ligne (diffusion des bases de données)	Datapac, Telnet (Internet)	World Wide Web (Internet)
En ligne (diffusion de texte intégral)	-	World Wide Web (Internet)
Hybride (diffusion de texte intégral et bases de données)	-	Intranet
Système de gestion des bases de données relationnelles (SGBDR)	Privé	Normes ouvertes *
Infrastructure  (systèmes d'exploitation)	Exploitation mixte (Privé, UNIX)	Normes ouvertes client/serveur (POSIX, UNIX, Internet) *

\*Indique les réalisations clés en 1996-1997, **dont** certaines ne seront mises en oeuvre à l'échelle de l'organisation qu'en 1997-1998.

#### Service des demandes de renseignements

Le Service des demandes de renseignements du CCHST continue d'aider gratuitement et confidentiellement les Canadiens en répondant à leurs questions sur l'hygiène et la sécurité au travail. Les préposés au Service forment une équipe spécialisée dans la recherche d'information en matière de santé et sécurité au travail, et ils ont accès à toutes les publications du CCHST, aux bases de données internationales et à une bibliothèque interne très riche. Pour répondre efficacement au grand nombre de demandes de renseignements, le Service des demandes de renseignements explore actuellement de nouvelles façons d'améliorer son efficacité et d'élargir son audience.

Avec l'acquisition d'un nouvel équipement informatique, le personnel préposé au Service peut maintenant recevoir les demandes de renseignements et y répondre par courrier électronique, moyen plus rapide et économique que le téléphone ou la poste. Le personnel du CCHST étudie actuellement les avantages et les coûts de l'installation d'un équipement téléphonique capable d'utiliser un système interactif de réponse vocale (IVR) et un système d'intégration téléphonique par ordinateur.

Le Service des demandes de renseignements restructure actuellement certaines de ses informations afin de les publier gratuitement sur le site Web du CCHST. Les demandeurs pourront ainsi avoir accès à l'information 24 heures sur 24 tous les jours de l'année. Ceci permettra au Service des demandes de renseignements de répondre plus rapidement à un plus grand nombre de questions. Un service de télécopieur est également prévu pour les

demandeurs qui n'ont pas accès à l'Internet. Ils pourront aussi obtenir de l'information en dehors des heures normales d'ouverture.

### Satisfaction des utilisateurs

Chaque question est soigneusement examinée afin de s'assurer de pouvoir répondre aux besoins du demandeur. Les taux de satisfaction des demandeurs sont suivis en permanence. Les réponses sont envoyées avec des fiches de suivi demandant aux utilisateurs d'évaluer le service. Ceux-ci doivent indiquer si l'information qu'ils ont reçue était claire, complète, utile et opportune. Au cours de l'exercice 1996-1997, le Service a continué de recevoir de bonnes appréciations ) taux de satisfaction d'environ 89 %, soit une évaluation de 4,45 sur une échelle de 1 (faible) à 5 (élevé) ) pour l'information qu'il a fournie, ainsi qu'indiqué ci-dessous.

	TAUX PRÉVU 1997-1998	TAUX RÉEL 1996-1997	TAUX PRÉVU 1996-1997
	88%	89%	84%
<b>SATISFACTION DES UTILISATEURS</b>			
Information claire	88%	88%	84%
Information complète	88%	88%	84%
Information utile	88%	90%	84%
Information opportune	88%	90%	84%
Appréciation générale	88%	88%	84%

### **C. Examens clés**

Au cours de la période couverte par ce rapport, aucun examen clé n'a été effectué ou achevé.

## **Section IV: Renseignements supplémentaires**

### **A. Liste des rapports législatifs et ministériels**

Rapport annuel au Parlement du Conseil des gouverneurs du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

Ce rapport est disponible à l'adresse suivante : <http://www.ccohs.ca>

## **B. Contacts pour plus de renseignements**

Pour plus de renseignements sur ce document ou sur tout produit ou service disponible auprès du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez contacter :

CCHST  
250, rue Main est  
Hamilton ON L8N 1H6  
Tél : 905-572-2981  
1-800-668-4284 Canada et É.-U.  
Télec.: 905-572-2206  
www.ccohs.ca

S Len Hong  
Président et administrateur en chef  
905-572-4433  
hongl@ccohs.ca

P K Abeytunga  
Vice-président et directeur général  
905-572-4587  
abey@ccohs.ca

Brian Hutchings  
Contrôleur  
905-572-4401  
brianh@ccohs.ca

Anne Gravereaux, Directrice  
Produits et services santé et sécurité  
905-572-4487  
anneg@ccohs.ca

Roger Cockerline, Directeur  
Service des demandes de renseignements  
905-572-4523  
rogerc@ccohs.ca

Eleanor Irwin, Directrice  
Services de soutien  
905-572-4408  
eleanori@ccohs.ca

Ashok Setty, Directeur  
Systèmes et services informatiques  
905-572-4498  
ashoks@ccohs.ca

## C. Tableaux financiers récapitulatifs

### Sommaire des crédits votés

#### Autorisations pour 1996-1997 - Partie II du Budget des dépenses

#### Besoins financiers par autorisation (en millions de \$)

Crédit (en millions de dollars)	01996-1997 Budget des dépenses principal <sup>1</sup>	1996-1997 Crédits réels
<b>Programme</b>		
Crédit 40	1.8	2.0
<b>Total pour le Centre</b>	<b>1.8</b>	<b>2.0</b>

#### Recettes à valoir sur le crédit par secteur d'activité

(en millions de \$)

Secteur d'activité	Recettes réelles 1993-1994	Recettes réelles 1994-1995	Recettes réelles 1995-1996	Total des recettes prévues 1996-1997	Recettes réelles 1996-1997
CCHST	3.7	4.0	4.6	5.0	4.4
<b>Total des recettes à valoir sur le crédit</b>	<b>3.7</b>	<b>4.0</b>	<b>4.6</b>	<b>5.0</b>	<b>4.4</b>



## Passif éventuel

### Passif éventuel (en millions de \$)

#### Liste des passifs éventuels

#### Montant actuel du passif éventuel

#### Obligations et litiges en cours ou imminents :

Au 31 mars 1997, le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail n'avait aucun passif non réglé.

#### Autres éléments de passif :

Indemnités de vacances	243 982
Indemnités de départ	861 578
<b>Total</b>	<b>1 105 560</b>

#### Indemnités de vacances :

Les employés ont le droit de reporter les vacances non utilisées d'une année à l'autre jusqu'à concurrence de 30 jours. Ces coûts ne sont comptabilisés que lorsque les indemnités sont versées.

#### Indemnités de départ :

Les indemnités de départ sont calculées d'après la formule suivante pour tous les employés : deux semaines de paie pour la première année d'emploi continu et une semaine de paie pour chaque année additionnelle d'emploi continu. Ces coûts ne sont comptabilisés que lorsque les indemnités sont versées.

#### Indemnités de maladie :

Les employés ont le droit d'accumuler les congés de maladie non utilisés. Toutefois, ces crédits de congés de maladie ne représentent pas des avantages acquis et ne peuvent servir qu'en cas de maladie. Les crédits de congés de maladie accumulés qui seront payables dans les exercices futurs ne peuvent être raisonnablement déterminés. Par conséquent, aucun montant ne figure dans le tableau ci-dessus. Les indemnités de maladie sont imputées au fonds de fonctionnement pour l'exercice au cours duquel elles sont versées.

#### Régime de retraite :

Les employés participent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les employés et le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail versent des cotisations au Régime. Les cotisations du Centre sont imputées aux dépenses courantes et représentent le passif global du Centre.

## Loi applicable et nom du ministère responsable

### Le ministre fédéral du Travail est seul responsable devant le Parlement de la loi suivant :

*Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail* S.R. 1985, chap. C-13